

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Klein, 25 novembre 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Klein](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (291r, 292v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Klein, 25 novembre 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/34156>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 novembre 1861](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Klein](#)

Lieu de destination 16, rue du Faubourg-de-Pierre, Strasbourg (Bas-Rhin)

Description

Résumé Godin répond à Klein, candidat à l'emploi d'économe du Familistère en lui faisant observer que sa lettre du 23 novembre précédent ne comprend pas le montant des appointements auquel il prétend. Godin lui explique qu'il se refuse à fixer les appointements de ses employés et qu'il revient aux candidats d'exprimer leurs besoins. Il indique qu'il a payé jusqu'ici son économe 2 000 F par an, mais qu'un employé à 1 500 F aurait pu remplir l'office. Godin indique à Klein que sa femme pourrait trouver à s'employer au Familistère. Godin veut connaître les préférences de Klein avant de faire usage des références qu'il lui a fournies.

Mots-clés

[Emploi](#), [Familistère](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Klein

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Employé/Employée

Biographie Candidat à l'emploi d'économe du Familistère de Guise en novembre 1861, résidant à Strasbourg (Bas-Rhin). Klein effectue un essai au Familistère en janvier 1862 avant de partir précipitamment de Guise le 23 janvier 1862 en emportant une somme d'argent. Il réside ensuite à Postroff (Moselle).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

291

Guide lib. 225 p. 66 et 67

Messire Pfeil

Vient d'Yverre le 16 au matin
en l'an de grâce

par ce sujette que cette affaire du 22^e juillet
réponse être remplie de tout ce que
messire me réclame pour le chiffre des
émissions acquises mais garderay cette
se peut rester une affaire de l'empereur et
du Roi pour le moment

des soldats dans un temps que "voix de
ma part leur hattent le plus difficile
le moyen de défection aux troupes
qui est dans leur précepte de empêcher
mes hommes de faire un fusillement
de soldats vendus." Ces raisons des fusillants
et de la mort, ce qui est de faire
pour leur grant être de la grand' route
pour faire, je dis donc en prison
de rapatrier égale quantité appartenir
elles qui peuvent être déposées à empêcher
la morture qui offre sans faire de
transfert de leurs positions

jequ'en poi faire à mon économie des
appointements sur le pied de 2000 francs l'an
et malgré le perte sur mes faire par
de mes emplois, des appointements de 1500
francs qui a fait
je m'avis de faire de cette affaire que
l'empereur a rester dans les limites et le
rendez vous en me donnant les garanties de rapatrier

262

de la moins ciergeant pourra naturellement
obtenir la grâce.

Les faveurs dont elle m'apportera
pour que Notre Dame puisse traverser
la tempête de moi-même. Toute faveur
ne doit pas entraîner une condition de réciprocité
ni sonner au plaisir de cette faveur
et pour le moment je suis pressé de me
miser en ma force et de faire ce que je veux.

Il me paraît indubitable étant donné
les risques que vous avez mis à ma
disposition. Votre faveur sera le point de
comparaison qui pourra faire constater
une conclusion ultérieure, je vous prie
dans cette lettre plus explicit sur le chiffre
des appontements que vous direz la faveur
me venir message les rapports qui devront
être donnés par ma sœur qui m'assistera
en dehors de ce que peut bien faire un homme
actif.

Veuillez agréer Monsieur mes profonds
sincères

Cordial